

## Pour ou contre des caméras en centre-ville ?

Après l'attaque de deux bijouteries et une série de cambriolages, la question d'installer des caméras en ville pour surveiller est posée.



### Pour

**Sébastien Esnault,**  
Bar-snack Le Steir

« Je suis déjà équipé de caméras dans mon commerce. Elles filment tout le temps. Et plusieurs jours après, les images sont détruites comme le dit la loi. Elles servent à protéger mon personnel et les clients. Lorsque l'on voit ce qui s'est passé dans la bijouterie, place Terre-au-Duc, en face de mon bar, l'installation de nouvelles caméras sur la place peut être un plus pour notre sécurité. Surtout pour protéger ce qui peut l'être. »

Aujourd'hui, on se rend compte que tout est bon pour faire un casse surtout avec la montée du cours de l'or. Les caméras ne sont pas là pour

surveiller les gens mais plutôt pour les protéger. Je suis favorable pour que l'on appelle ce système vidéoprotection plutôt que vidéosurveillance.

Ces nouvelles caméras pourraient permettre de sécuriser mes clients, mes salariés et mon commerce. Elles ne doivent pas remplacer la police qui, je dois bien le souligner, est déjà bien présente en ville. Il y a six ans, j'ai été victime de plusieurs vols avec effraction et je pense que pour beaucoup d'autres commerçants, le fait de filmer la place et d'autres rues est plus sécurisant.

Quant à savoir si ça va augmenter nos impôts ou pas, de toutes façons, c'est confondu dans ce que l'on paye, comme tout le reste. »



### Contre

**Daniel le Bigot,** adjoint au maire

La municipalité a toujours été claire : elle ne souhaite pas de présence de caméras sur l'espace public à Quimper. Pour Daniel Le Bigot, adjoint au maire à l'urbanisme, il faut être prudent sur ce sujet. « **Nous avons fait le point entre les avantages et les inconvénients, précise-t-il. Cela peut être une réponse à l'insécurité. Mais c'est aussi un empiétement sur les libertés individuelles. La surveillance quelle que soit sa forme, reste une surveillance. C'est une contrainte.** »

Pour l'élu, c'est un système à prendre avec beaucoup de précautions. « **Certains ont fait ce choix.** »

**C'est vrai que nous ne vivons pas dans un monde idéal. Mais il peut y avoir des abus dans l'utilisation des images. Il y a une réglementation particulière. Tout passe par une autorisation préfectorale. Filmer les gens, ce n'est pas anodin. »**

Pour chaque installation d'une caméra sur l'espace public, en ville, le maire doit donner son autorisation. Les dernières en date, fixées sur les bornes qui régulent la circulation en centre-ville, ont fait l'objet d'un vote au conseil municipal. Le maire, Bernard Poignant, a rappelé son opposition à la mise en place d'une vidéosurveillance dans les rues. Pour lui, la technique n'est pas un but en soi. Mais il a également déclaré qu'il pourrait être amené à corriger son point de vue si la situation l'exigeait.